



CBD



Convention sur la diversité biologique

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Quinzième réunion

Montréal, 7-11 novembre 2011

Point 3.1 de l'ordre du jour *

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/15/2
5 août 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

INDICATEURS PROPOSÉS RELATIVEMENT AU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES OBJECTIFS D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ

Note du Secrétaire exécutif

RÉSUMÉ

Dans la décision X/2, les Parties à la Convention ont adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et ont reconnu que le Plan stratégique constitue un cadre flexible pour l'établissement d'objectifs nationaux et régionaux, et pour accroître la cohérence de la mise en œuvre des dispositions de la Convention. Au paragraphe 5 de la décision X/7, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de convoquer une réunion du Groupe spécial d'experts techniques (AHTEG), afin qu'il fournit des directives pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. La présente note présente le cadre des indicateurs proposés, qui découle des résultats de ladite réunion, pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Plan stratégique (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/6).

Le cadre des indicateurs proposés s'articule autour de quatre questions stratégiques déterminantes (Comment la situation de la diversité biologique est-elle en train de changer? Pourquoi la diversité biologique s'appauvrit-elle? Quelles sont les conséquences de cet appauvrissement? Que faire pour le contrer?) et d'une série de 12 indicateurs principaux sous lesquels sont catégorisés des indicateurs opérationnels. Ces derniers sont organisés comme suit : A. priorité mondiale et prêts à être utilisés; B. mise au point prioritaire pour utilisation à l'échelle mondiale; et C. à prendre en considération à l'échelle sous-mondiale. Les indicateurs opérationnels s'inspirent des indicateurs adoptés pour évaluer les progrès vers l'objectif de 2010 d'une réduction substantielle du taux d'appauvrissement de la diversité biologique (décisions VII/30 et VIII/15), et plusieurs d'entre eux sont déjà en cours de mise au point et utilisés par d'autres conventions et/ou processus.

* UNEP/CBD/SBSTTA/15/1.

Une base raisonnablement bonne existe pour la surveillance de la diversité biologique à l'échelle mondiale, mais des investissements substantiels seront nécessaires pour permettre aux pays à capacités limitées d'établir des systèmes de surveillance et des indicateurs de la biodiversité adéquats. Il est essentiel de faire en sorte que les pays à capacités limitées pour mettre au point et appliquer des indicateurs basés sur des données et une surveillance nationales puissent mener à bien les activités de surveillance jugées prioritaires à l'échelle nationale. Cela laisse prévoir des besoins en ressources financières et en soutien technique. Les organisations faisant partie du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité peuvent tenir un rôle de premier plan, en aidant ces pays à élaborer des programmes de surveillance et des indicateurs appropriés, sous réserve de la disponibilité des ressources financières nécessaires.

Conformément à la décision X/2, les Parties à la Convention se sont engagées à inclure, dans leur cinquième rapport national, prévu pour mars 2014, des informations sur leurs progrès en matière d'atteinte des objectifs adoptés à l'échelle nationale. Les objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les indicateurs proposés constituent un cadre flexible pour les Parties pouvant être adapté pour tenir compte des priorités et des conjonctures nationales. Pour la plupart des indicateurs principaux, les pays utiliseront probablement différents paramètres et différentes méthodologies pour mesurer leurs indicateurs, selon leurs objectifs nationaux et les données et méthodes disponibles. Lorsque des données quantitatives sur les tendances relatives aux thèmes et aux indicateurs principaux sont rapportées par les Parties, elles pourraient être colligées mondialement pour exprimer un changement qualitatif (par ex. un certain nombre d'indicateurs indiquant une tendance à l'amélioration). Lorsqu'un nombre important de pays utilise des données et des méthodes comparables, une analyse quantitative des tendances pourrait s'avérer possible.

PROPOSITION DE RECOMMANDATIONS

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter proposer une recommandation basée sur le modèle suivant :

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques :

1. *Se félicite* du rapport du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/6), et *prie* le Secrétaire exécutif de le diffuser à grande échelle aux organisations partenaires, afin de solliciter leurs commentaires et observations;

2. *Se félicite également* de la contribution du Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO-BON), en collaboration avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) et le Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE (WCMC), contribution qui porte sur l'adéquation des systèmes d'observation de la biodiversité à appuyer les objectifs 2020 de la CDB (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/8);

3. *Se félicite en outre* de la révision du document *National Indicators, Monitoring and Reporting for Global Biodiversity Targets* exécutée sur demande du ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni et menée à bien par le Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/9);

4. *Prend note* des conclusions du Groupe spécial d'experts techniques concernant le cadre des indicateurs proposés pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, notamment des suivantes :

a) Les communications d'information sur la biodiversité devraient s'articuler autour des questions stratégiques déterminantes suivantes : Comment la situation de la diversité biologique est-elle en train de changer? (*État de la biodiversité*); Pourquoi la diversité biologique s'appauvrit-elle? (*Pressions sur la biodiversité et leurs causes sous-jacentes*); Quelles sont les conséquences de cet

appauvrissement? (*Avantages de la biodiversité*); et Que faire pour le contrer? (*Réponses pour contrer l'appauvrissement de la biodiversité à tous les niveaux*);

b) Une série de 12 indicateurs principaux peut être utilisée pour présenter des informations relatives aux questions stratégiques de haut niveau, et ces indicateurs couvrent les objectifs d'Aichi pour la biodiversité;

c) Chaque indicateur principal couvre plusieurs sous-thèmes pour lesquels des paramètres de mesure ou des indicateurs opérationnels distincts sont nécessaires;

d) Un certain nombre d'indicateurs opérationnels (22, à l'heure actuelle) sont prêts à être utilisés à l'échelle mondiale; un autre groupe (51, pour le moment) consiste d'indicateurs dont la mise au point – déjà en cours pour bon nombre d'entre eux – pour utilisation à l'échelle mondiale devrait constituer une priorité. Les besoins principaux pour poursuivre la mise au point des indicateurs se rapportent aux Buts stratégiques A (intégration), D (avantages) et E (mise en œuvre);

e) Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les indicateurs proposés constituent un cadre flexible pour les Parties pouvant être adapté pour tenir compte des priorités et conjonctures nationales. Pour la plupart des indicateurs principaux, les pays utiliseront probablement différents paramètres et différentes méthodologies pour leurs indicateurs, selon leurs objectifs nationaux et les données et méthodes disponibles;

f) Une liste d'indicateurs à être utilisés principalement au niveau sous-mondial a été dressée pour orienter les Parties dans l'élaboration de leurs programmes de surveillance pour leurs stratégies nationales sur la biodiversité, conformément à la décision X/2;

g) Les pays à capacités limitées pour mettre au point et appliquer des indicateurs basés sur des données et une surveillance nationales nécessiteront des ressources financières et un soutien technique pour concevoir et mener à bien les activités de surveillance prioritaire nécessaires à l'échelle nationale. Les membres du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité peuvent jouer un rôle en fournissant une aide technique comme il convient;

h) L'évaluation à mi-mandat du Plan stratégique, ainsi que l'expérience de l'utilisation des indicateurs figurant dans les cinquièmes Rapports nationaux et dans la quatrième édition de *Global Biodiversity Outlook*, fourniront l'occasion d'examiner les progrès dans la mise au point et l'utilisation des indicateurs, et d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du cadre des indicateurs à suivre les progrès accomplis, tant au niveau national que mondial, en vue d'atteindre les objectifs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

5. Prie le Secrétaire exécutif d'élaborer, en collaboration avec les membres du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité et d'autres organismes responsables des indicateurs, des orientations techniques sur les indicateurs à être utilisés à l'échelle mondiale pour lesquels de telles orientations n'existent pas encore.

6. Recommande que la Conférence des Parties :

a) Remercie l'Union européenne pour son appui financier au Groupe spécial d'experts techniques (AHTEG) sur les indicateurs pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, ainsi que le gouvernement du Canada, l'Agence européenne pour l'environnement, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suisse pour leur soutien à l'Atelier international d'experts, qui s'est tenu du 20 au 22 juin 2011, à High Wycombe (Royaume-Uni), à l'appui du AHTEG sur les indicateurs pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique,

b) Convient que le cadre des indicateurs proposés (consistant en un modèle conceptuel, des questions stratégiques, des indicateurs principaux, des sous-thèmes d'indicateurs, et des indicateurs opérationnels priorisés) fournit une base suffisante pour évaluer les progrès dans l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique à divers niveaux,

c) *Confirme* que le cadre des indicateurs proposés devrait être appliqué de manière flexible à des fins spécifiques, et être considéré à titre de guide pour les Parties et les autres gouvernements pour la mise au point ou l'amélioration de leurs systèmes de surveillance et d'évaluation, à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre de Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) ainsi que du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique,

d) *Décide* que le cadre des indicateurs proposés pour le Plan stratégique devrait être maintenu sous examen, en vue de permettre la future intégration d'indicateurs pertinents mis au point par d'autres conventions et processus applicables à la surveillance de la biodiversité,

e) Considérant que l'évaluation à mi-mandat de la mise en œuvre du Plan stratégique ainsi que l'expérience de l'utilisation des indicateurs décrite dans les cinquièmes Rapports nationaux et dans la quatrième édition de *Global Biodiversity Outlook* fourniront l'occasion d'examiner les progrès dans la mise au point et l'utilisation des indicateurs, et d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du cadre des indicateurs à suivre les progrès accomplis, tant au niveau national que mondial, en vue d'atteindre les objectifs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, *prie* le Secrétaire exécutif de fournir des rapports réguliers à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques avant chaque réunion de la Conférence des Parties, jusqu'en 2020;

f) Notant que les informations contenues dans les cinquièmes Rapports nationaux constitueront des données clés pour la quatrième édition de *Global Biodiversity Outlook* et contribueront à l'évaluation de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement en 2015, *invite* les Parties et les autres gouvernements à faire tout leur possible pour préparer des rapports basés sur des indicateurs, lorsqu'approprié;

g) *Encourage* les Parties, en particulier les pays qui disposent de ressources limitées (et qui n'utilisent pas encore d'indicateurs produits systématiquement dans leurs rapports officiels) à initialement établir quelques indicateurs simples pour les questions prioritaires recensées dans leur Stratégie et plan d'action national pour la biodiversité et s'alignant sur les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, afin de démontrer les avantages de l'utilisation des indicateurs et d'accroître l'acceptation pour la mise au point et l'utilisation progressives d'indicateurs supplémentaires pour d'autres questions;

h) *Encourage* les Parties et les autres gouvernements à verser des données nationales pertinentes dans des ensembles régionaux et mondiaux de données, à les tenir à jour et à les vérifier, à titre de contribution visant à optimiser et à coordonner la production d'indicateurs pour la surveillance et l'établissement de rapports à divers niveaux;

i) *Invite* les organisations compétentes, y compris les organismes de financement, à encourager et à appuyer la surveillance et l'établissement de rapports à long terme d'informations prioritaires, notamment en encourageant la création de « communautés de pratiques » en matière de surveillance de la biodiversité ou en renforçant celles déjà existantes, et en veillant à ce que les données disponibles à tous les niveaux soient accessibles au public;

j) *Prie* le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Centre mondial de surveillance de la conservation de l'UNEP et d'autres membres du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, de compiler des guides techniques pour la création de capacités et l'appui aux Parties pour la mise au point d'indicateurs ainsi que de systèmes de surveillance et d'établissement de rapports, et de les rendre accessibles sous forme de boîte à outils, en s'inspirant du matériel déjà disponible dans les pages web du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité.

I. INTRODUCTION

1. La dixième réunion de la Conférence des Parties a adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi pour la biodiversité (décision X/2). Il a été convenu que le Plan stratégique servirait de cadre souple pour élaborer des objectifs nationaux et régionaux. La décision X/2 comporte un calendrier pour l'élaboration des objectifs nationaux et régionaux et la

production de rapports en la matière, ainsi que pour la mise au point de programmes de surveillance nationaux et régionaux qui permettront aux pays et aux régions d'évaluer les progrès réalisés dans l'atteinte de leurs objectifs. Concurremment, la surveillance et l'établissement de rapports à l'échelle mondiale, l'amélioration des indicateurs déjà adoptés, et les informations communiquées dans les cinquièmes Rapports nationaux et la quatrième édition de *Global Biodiversity Outlook* fourniront les données nécessaires pour une évaluation à mi-mandat de la mise en œuvre du Plan stratégique et des Objectifs du millénaire pour le développement (décision X/4).

2. Dans sa décision X/7 (paragraphe 5), la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de convoquer une réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. La présente note contient le cadre des indicateurs proposés pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, sur la base des résultats de la réunion du Groupe spécial d'experts techniques (AHTEG), comme prévu par la décision X/7.

II. CADRE ET INDICATEURS POSSIBLES POUR ÉVALUER LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES OBJECTIFS D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ

A. Cadre des indicateurs

3. Le modèle conceptuel pour communiquer les différents types d'indicateurs pour l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique est basé sur quatre questions stratégiques prédominantes qui sont reliées aux objectifs du Plan stratégique et qui se basent, dans les grandes lignes, sur le modèle FPEIR (forces motrices – pressions directes – état – impacts – réponses) (voir l'annexe I). Les questions sont les suivantes :

- (a) Comment la situation de la diversité biologique est-elle en train de changer? (*état*);
- (b) Pourquoi la diversité biologique s'appauvrit-elle? (*pressions et causes sous-jacentes*);
- (c) Quelles sont les conséquences de cet appauvrissement? (*avantages*); et
- (d) Que faire pour contrer cet appauvrissement? (*réponses à tous les niveaux*).

4. Pour chacune des questions stratégiques, une série d'indicateurs principaux a été élaborée, afin de structurer l'information nécessaire pour fournir des réponses aux responsables des orientations politiques, en tenant compte des objectifs du Plan stratégique. Au total, 12 indicateurs principaux ont été élaborés autour de ces questions, et chacun d'eux est subdivisé en indicateurs opérationnels (par ex. pour les communications aux décideurs) et couvre plusieurs sous-thèmes, pour lesquels différents paramètres de mesure ou indicateurs opérationnels sont requis. Chacun des 12 indicateurs principaux a au moins un, mais dans la plupart des cas plusieurs indicateurs opérationnels qui y sont associés. Les indicateurs opérationnels sont les paramètres de mesure, les méthodes et les cadres analytiques, par le biais desquels les progrès seront mesurés (voir l'annexe II). Certains indicateurs opérationnels peuvent être pertinents et applicables à tous les niveaux (mondial, régional, national, sous-national), tandis que d'autres sont pertinents ou limités de par leurs données à des niveaux spécifiques. Les indicateurs opérationnels proposés sont divisés en trois catégories :

- A. Indicateurs prioritaires prêts à être utilisés à l'échelle mondiale et, le cas échéant, sous-mondiale;
- B. Indicateur prioritaire à être mis au point aux niveaux mondial et sous-mondial;
- C. Indicateurs supplémentaires à être examinés au niveau sous-mondial.

5. Le premier groupe (A) d'indicateurs représente ceux qui sont associés à des données et à une méthodologie, et qui ont été examinés par des pairs et/ou publiés. Si certains de ces indicateurs

gagneraient à être associés à des données plus solides pour combler des lacunes d'information, ils peuvent néanmoins déjà être utilisés pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique au niveau mondial. Le deuxième groupe (B) d'indicateurs représente ceux qui pourraient être mis au point à temps pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Plan stratégique au niveau mondial et qui sont requis de toute urgence pour combler des lacunes dans le cadre d'évaluation. Bien que de nombreux indicateurs doivent être améliorés pour pouvoir s'appliquer à l'échelle mondiale et dans de multiples écosystèmes, plusieurs d'entre eux peuvent déjà être utilisés pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour certains composants de la biodiversité. De nombreux indicateurs appartenant à ces deux groupes pourraient être subdivisés ou recalculés de manière à être également utilisables au niveau sous-mondial, dépendamment des données disponibles. Le troisième groupe (C) contient des indicateurs qui pourraient être utiles au niveau sous-mondial, dans des circonstances et pour des besoins particuliers, mais qui pourraient s'avérer difficilement applicables à l'évaluation des progrès au niveau mondial, compte tenu de la disponibilité limitée des données, et des problèmes liés à la comparabilité.

6. Tous les objectifs, sauf l'objectif 1 (conscience de la valeur de la diversité biologique), ont au moins un indicateur opérationnel proposé qui leur est associé au niveau mondial, bien que pour l'objectif 16 (accès et partage des avantages) l'indicateur opérationnel ne soit pas encore défini. De nombreux indicateurs sont actuellement utilisés par d'autres conventions ou processus, dont la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS), la Convention sur les zones humides (Convention de Ramsar), et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

7. Le cadre proposé pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, tel que présenté dans l'annexe II, s'inspire des indicateurs convenus dans les décisions VII/30 et VIII/15. Par ailleurs, étant donné la nature flexible du Plan stratégique, le cadre proposé pour évaluer sa mise en œuvre est également flexible, facilitant ainsi son utilisation au niveau sous-mondial par différentes parties prenantes, ainsi qu'à différentes fins (par ex. communication de questions clés; évaluation des progrès dans la mise en œuvre des Stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique; évaluation des progrès dans l'atteinte des objectifs d'Aichi).

8. Les indicateurs, en particulier ceux qui mesurent les tendances permettant d'établir des rendements, nécessitent la définition de conditions de base qui serviront de point de référence pour déterminer les changements futurs, qu'il s'agisse de gains ou de pertes.

B. Développement ultérieur des indicateurs convenus dans les décisions VII/30 et VIII/15

9. La surveillance à long terme nécessite une continuité dans l'utilisation des indicateurs et la conservation des ensembles de données sous-jacentes. Les indicateurs convenus par le biais des décisions VII/30 et VIII/15 ont été mis au point par le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité et appliqués, dans la mesure du possible, dans les deuxièmes et troisièmes éditions de *Global Biodiversity Outlook*, et ils devraient continuer à être utilisés dans les éditions futures. Dans certains cas, des modifications dans la formulation des indicateurs ont été nécessaires pour les aligner sur le langage du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité. En outre, certains indicateurs existants pourraient être intégrés à des catégories plus générales ou, au contraire, subdivisés davantage, afin de faciliter l'établissement de rapports au niveau mondial. Cela n'implique nullement un changement dans la manière dont les indicateurs sont calculés et appliqués.

C. Indicateurs supplémentaires qui ont été, ou qui pourraient être, mis au point

10. Il existe un nombre restreint d'indicateurs qui pourraient être mis au point pour aborder des objectifs pour lesquels la série actuelle d'indicateurs ne convient pas. À l'heure actuelle, les lacunes principales concernent les indicateurs pour les Buts stratégiques A (intégration), D (avantages) et E (mise en œuvre). La mise au point de ces indicateurs supplémentaires permettrait la surveillance de tous les

composants du Plan stratégique. Il convient de noter que de nombreux indicateurs sont pertinents pour plusieurs objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Il importe également de reconnaître que de nombreux objectifs couvrent plusieurs concepts qui doivent être évalués au moyen de paramètres de mesure multiples. Parallèlement, plusieurs indicateurs sont basés sur les mêmes données sous-jacentes et ne dépendent donc pas de la collecte de données supplémentaires.

11. Un certain nombre d'autres processus relatifs aux indicateurs pertinents pour le Plan stratégique 2011-2020 sont actuellement en cours, tels que les travaux sur les besoins en matière de méthodologies et de données pour une utilisation efficace du sous-ensemble d'indicateurs relatifs aux impacts pour le Plan stratégique 2008-2018 de l'UNCCD visant à renforcer la mise en œuvre de la CCD, ou les discussions relatives à la surveillance pour REDD-plus¹. Procurer des orientations sur l'utilisation des indicateurs d'autres processus une fois ceux-ci achevés s'alignerait sur l'identification et l'adoption progressive d'un ensemble d'indicateurs clés couramment utilisés et faciliterait ce processus. Il s'agit également d'un signal du souhait de saisir les occasions de collaborer avec d'autres accords environnementaux multilatéraux, et organisations internationales et organismes concernés, à l'élaboration de programmes de surveillance de la biodiversité cohérents et priorisés.

12. Par conséquent, le cadre des indicateurs proposés devrait être maintenu sous examen, en vue de permettre l'intégration future d'indicateurs pertinents mis au point par d'autres conventions et processus relatifs à la surveillance de la biodiversité.

Il n'y a pas de limite au nombre d'indicateurs qui pourraient être appliqués au niveau sous-mondial, comme le démontre l'analyse des indicateurs utilisés au niveau national (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/9). Par conséquent, l'absence d'un indicateur dans la liste préparée par le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique n'implique pas que cet indicateur conviendrait moins pour une finalité donnée qu'un autre qui figure sur la liste. Dans ce sens, la liste des indicateurs pour examen au niveau sous-global devrait être considérée à titre indicatif et utilisée avec souplesse. Quoi qu'il en soit, la liste devrait fournir des orientations et des exemples utiles pour les Parties cherchant à surveiller chaque élément et thème du cadre dans son ensemble.

III. OPTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE MÉCANISMES VISANT À APPUYER LES PARTIES DANS LEURS EFFORTS DE MISE AU POINT D'INDICATEURS NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITÉ ET DES SYSTÈMES DE SURVEILLANCE ET D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS ASSOCIÉS

14. L'adoption du Plan Stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, de concert avec l'engagement des Parties (s'alignant sur la décision X/2) à élaborer des objectifs nationaux et/ou régionaux et à rapporter les progrès et les réussites en 2012 et 2014, présentent des occasions importantes pour la fourniture d'orientations cohérentes et l'établissement de systèmes comparables (ensembles de données, méthodologies relatives aux indicateurs et rapports) dans un large éventail de pays. Les organisations concernées, dont les organismes de financement, devraient encourager et appuyer la surveillance et l'établissement de rapports à long terme d'informations prioritaires, notamment par la promotion de la création ou du renforcement de « communautés de pratiques » sur la surveillance de la biodiversité, et en veillant à ce que les données disponibles à tous les niveaux soient accessibles au public. Il sera essentiel d'accroître graduellement la capacité de produire et de communiquer des informations, dont celles provenant des indicateurs, et il convient de mobiliser des moyens permettant de partager les connaissances spécialisées avec les pays dont les capacités sont limitées.

¹ En référence à la décision 1/CP.16 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), REDD-plus comprend la réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts, la conservation des stocks de carbone forestiers, la gestion durable des forêts, et l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.

15. L'adaptation nationale des vingt Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis en la matière nécessitent une gamme de connaissances spécialisées et d'informations, voire même parfois de nouvelles façons de travailler. Il est probable que tous les pays ne disposeront pas, à court terme, de ces connaissances, informations ou manières de travailler. Toutefois, en partageant les expériences entre les pays et en impliquant, comme il convient, les représentants des communautés scientifiques et de développement, il deviendra possible de couvrir progressivement le vaste éventail de questions du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Les « communautés de pratiques » sur les indicateurs relatifs à chaque objectif d'Aichi et aux questions transsectorielles travaillant aux niveaux national, régional et mondial peuvent fournir les avis pratiques et l'encouragement nécessaires, et notamment contribuer à la diffusion des enseignements tirés et des solutions à certains problèmes. Les activités de création de capacités pourraient, par exemple :

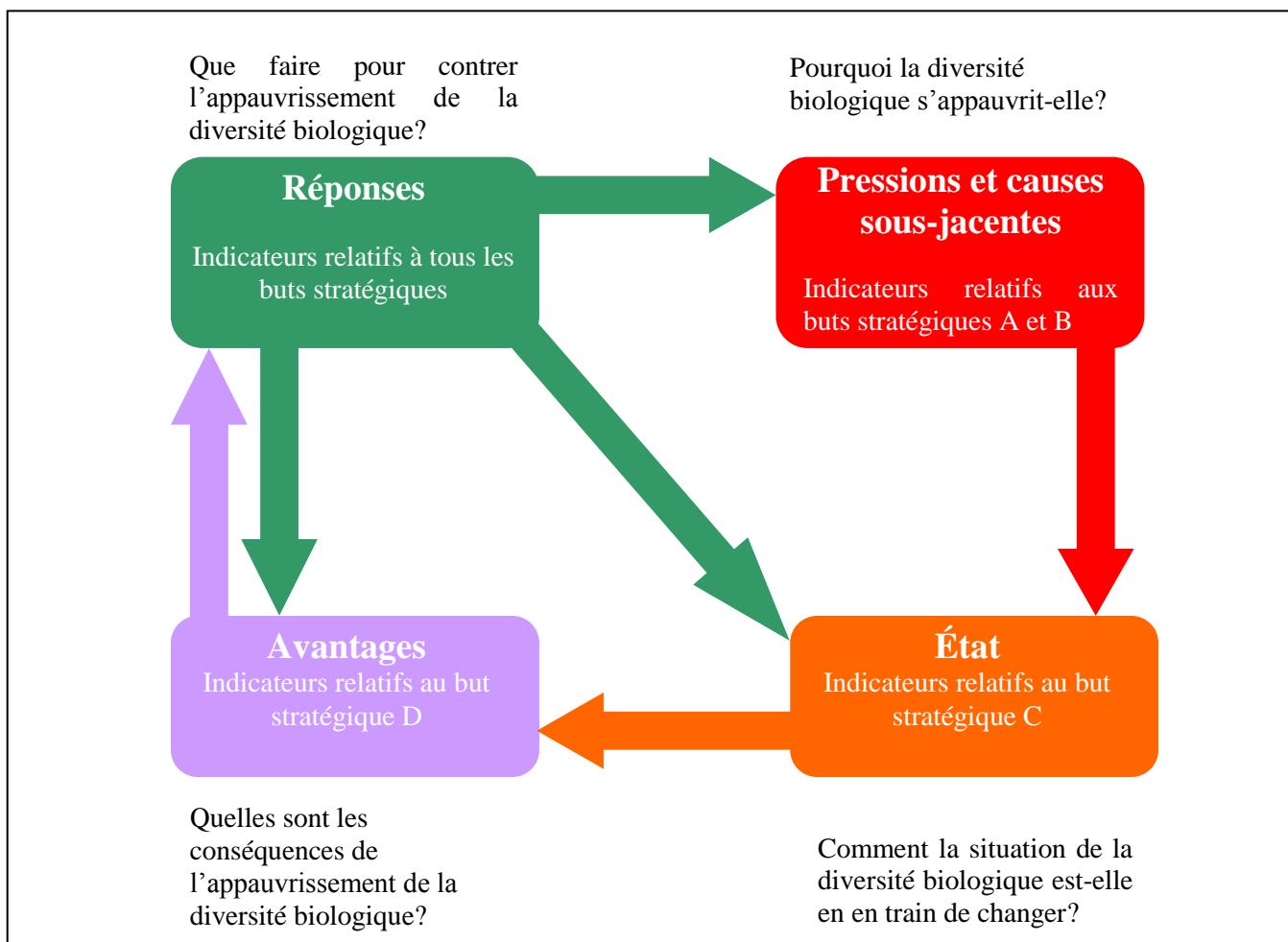
- a) Créer des capacités pour recueillir des données et les rendre accessibles au public à tous les niveaux, en utilisant judicieusement les ressources de l'Internet;
- b) Impliquer les parties prenantes à tous les niveaux, dont les gouvernements, les ONG, les organismes universitaires et les entreprises;
- c) Être reliées au processus de révision/mise à jour des Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;
- d) Inclure un éventail d'approches, telles que l'enseignement entre pairs, la formation technique, les échanges d'experts, les visites d'experts techniques, et le soutien technique en ligne;
- e) Offrir les services d'organisations internationales comme l'IUCN, le WCMC du PNUE, le PNUD et d'autres membres du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité.

IV. RENFORCER LES LIENS ENTRE LES NIVEAUX NATIONAL ET MONDIAL RELATIVEMENT À LA MISE AU POINT DES INDICATEURS ET À L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

16. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (décision X/2) demande instamment aux Parties et aux autres gouvernements de mettre à jour leurs Stratégies et plans d'action nationaux (NBSAP), notamment en établissant des objectifs nationaux, et d'en surveiller et examiner la mise en œuvre en utilisant, de manière flexible, l'ensemble des indicateurs pour le Plan stratégique. L'adoption des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ou des objectifs nationaux correspondants, et l'établissement de rapports sur les progrès dans leur mise en œuvre nécessite un changement progressif dans la manière dont la Convention est mise en œuvre, dans le sens qu'il convient de définir, pour la première fois, des objectifs mesurables puis d'en rapporter les progrès. Lorsque l'utilisation des indicateurs n'est pas ancrée dans le processus de prise de décisions et d'établissement de rapports, il conviendrait de démontrer leur valeur dans les questions de haute priorité nationale. Les pays, en particulier ceux qui disposent de ressources limitées et qui n'utilisent pas encore les indicateurs produits systématiquement dans leurs rapports officiels, pourraient initialement établir quelques indicateurs simples pour les questions prioritaires recensées dans leur NBSAP et s'alignant sur les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Les pays qui n'utilisent pas encore les indicateurs produits systématiquement pourraient également envisager d'établir ou d'identifier un facilitateur (particulier, comité, agence ou mécanisme) pour promouvoir et coordonner la collecte et la production d'informations nationales sur la biodiversité, et de rendre ces informations accessibles au public.

Annexe I

**MODÈLE CONCEPTUEL POUR COMMUNIQUER LES DIFFÉRENTS TYPES
D'INDICATEURS NÉCESSAIRES À L'ÉVALUATION DES PROGRÈS DANS LA MISE EN
ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BILOGIQUE (BASÉ
SUR L'ATELIER D'EXPERTS INTERNATIONAL SUR LES INDICATEURS DE
BIODIVERSITÉ POUR 2010 ET L'ÉLABORATION D'INDICATEURS POST 2010, TENU À
READING (ROYAUME-UNI), DU 6-8 JUILLET 2009)**



/...

Annexe II

CADRE DES INDICATEURS PROPOSÉS (QUESTIONS STRATÉGIQUES, INDICATEURS PRINCIPAUX ET INDICATEURS OPÉRATIONNELS) POUR ÉVALUER LES PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BILOGIQUE ET DES OBJECTIFS D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ

| Questions stratégiques ² | Indicateurs principaux | Indicateurs opérationnels ³ (A : Prioritaires et prêts à être utilisés à l'échelle mondiale, B : Prioritaires pour mise au point à l'échelle mondiale, C : À être examinés au niveau sous-mondial) | Objectif d'Aichi | Autres objectifs d'Aichi pertinents |
|--|---|--|------------------|-------------------------------------|
| État – Comment la situation de la diversité biologique est-elle en train de changer? | Tendances en matière d'étendue, de conditions et de vulnérabilité des écosystèmes, biomes et habitats | Tendances en matière d'étendue de biomes, d'écosystèmes et d'habitats choisis (A) (décisions VII/30 et VIII/15) | 5 | 14 |
| | | Tendances en matière de fragmentation des habitats naturels (B) (décisions VII/30 et VIII/15) | 5 | 14, 15, 19 |
| | | Tendances en matière de proportion des habitats dégradés/menacés (B) | 5 | 10, 14, 15 |
| | | Tendances en matière de condition et vulnérabilité des écosystèmes (C) | 5 | 6, 7, 8, 9, 10, 11 |
| | | Tendances en matière d'habitats naturels convertis (C) | 5 | 6, 7, 8, 9, 10, 11 |
| | | Tendances en matière de risque d'extinction d'espèces liées à un habitat particulier pour chaque type principal d'habitat (A) | 5 | 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14 |
| | Tendances en matière d'abondance, de distribution et de risque d'extinction des espèces | Tendances en matière d'abondance d'espèces choisies (A) (décisions VII/30 et VIII/15) (indicateur UNCCD) | 12 | 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15 |
| | | Tendances en matière de risque d'extinction des espèces (A) (décisions VII/30 et VIII/15) (indicateur OMD 7.7) (également utilisé par la CMS) | 12 | 5, 6, 7, 9, 10, 11, 13, 14, 15 |
| | | Tendances en matière de distribution des espèces choisies (B) (décisions VII/30 et VIII/15) (également utilisé par l'UNCCD) | 12 | 5, 9, 11, 14, 15 |
| | Tendances en matière de diversité génétique des espèces | Tendances en matière de diversité génétique des plantes cultivées, et des animaux de ferme et domestiqués ainsi que des espèces sauvages apparentées (B) (décisions VII/30 et VIII/15) | 13 | 7, 14 |
| | | Tendances en matière de diversité génétique d'espèces choisies (C) | 13 | 7, 11, 12, 14, 16, |

² Il convient de noter que, selon le contexte, un indicateur national pourrait également être un indicateur de pressions ou de réponses, etc. La catégorisation ne devrait donc pas être considérée comme rigide, mais plutôt comme dépendante des questions clés qui sont posées.

³ Lorsqu'il y a référence aux décisions et aux processus de sélection qui ont mené à l'adoption d'un indicateur, la formulation exacte pour l'indicateur peut varier quelque peu, mais l'intention demeure la même.

| Questions stratégiques ² | Indicateurs principaux | Indicateurs opérationnels ³ (A : Prioritaires et prêts à être utilisés à l'échelle mondiale, B : Prioritaires pour mise au point à l'échelle mondiale, C : À être examinés au niveau sous-mondial) | Objectif d'Aichi | Autres objectifs d'Aichi pertinents |
|--|---|--|------------------|-------------------------------------|
| Pressions et causes sous-jacentes – Pourquoi la diversité biologique s'appauvrit-elle? | Tendances en matière de pressions émanant de méthodes insoutenables d'agriculture, de foresterie, de pêche et d'aquaculture | Tendances en matière d'empreinte écologique et/ou concepts connexes (A) (décisions VII/30 et VIII/15) | 4 | 6, 7, 10, 14 |
| | | Tendances en matière de populations et de risques d'extinction des espèces utilisées, dont les espèces faisant l'objet d'un commerce (A) (également utilisé par la CITES) | 4 | 5, 6, 7, 12, 14, 15 |
| | | Tendances en matière de risque d'extinction d'espèces aquatiques cibles et de capture accessoire (A) | 6 | 12 |
| | | Tendances en matière de populations d'espèces aquatiques cibles et de capture accessoire (A) | 6 | 4, 12 |
| | | Tendances en matière de proportion des stocks utilisés au-delà de limites biologiques sûres (A) (indicateur OMD 7.4) | 6 | 4, 7, 10, 12 |
| | | Tendances en matière de populations d'espèces liées à un habitat forestier ou agricole dans les systèmes de production (B) | 7 | 12 |
| | | Tendances en matière de superficie d'écosystèmes forestiers, agricoles et aquacoles faisant l'objet d'une gestion durable | 7 | 4,14 |
| | | Tendances en matière de production par rapport aux intrants (B) | 7 | 4 |
| | | Limites écologiques évaluées en termes de production et de consommation durables (C) | 4 | 6, 7, 14 |
| | | Tendances en matière de productivité primaire (C) | 5 | 15 |
| | | Tendances en matière de proportion de terres affectées par la désertification (C) (également utilisé par l'UNCCD) | 5 | 15 |
| | | Tendances en matière de superficie, fréquence et/ou intensité des pratiques de pêche destructrices (C) | 6 | 5, 7, 11 |
| | | Tendances en matière de capture par unité d'effort (C) | 6 | 4, 12 |
| | | Tendances en matière de capacités d'effort de pêche (C) | 6 | 4, 12 |
| | | Tendances en matière de proportion de produits dérivés de sources durables (C) (décisions VII/30 et VIII/15) | 7 | 4, 6, 8, 9, 11, 14 |
| | Tendances en matière de pressions émanant des facteurs suivants : conversion d'habitats, pollution, espèces envahissantes, changements climatiques, | Tendances en matière de populations d'espèces liées à un habitat particulier dans chaque type principal d'habitat (A) | 5 | 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15 |
| | | Tendances en matière d'incidence de zones d'eau hypoxique et de fleurs d'eau (A) | 8 | 5, 10 |
| | | Tendances en matière de qualité de l'eau dans les écosystèmes aquatiques (A) (décisions VII/30 et VIII/15) | 8 | 5, 10 |
| | | Tendances en matière d'impact des espèces exotiques envahissantes sur le risque d'extinction (A) | 9 | 12 |
| | | Tendances en matière de risque d'extinction du corail et des poissons de récifs (A) | 10 | 10, 12 |
| | | Tendances en matière d'impact de la pollution sur les risques d'extinction (B) | 8 | 12 |
| | | Tendances en matière de taux de déposition des polluants (B) (décisions VII/30 et VIII/15) | 8 | 10 |
| | | Tendances en matière de taux de transfert des sédiments (B) | 8 | 10 |
| | | Tendances en matière de nombre d'espèces exotiques envahissantes (B) (décisions VII/30 et VIII/15) | 9 | 10 |
| | | Tendances en matière d'impact économique d'espèces exotiques envahissantes choisies (B) | 9 | 2, 10, |
| | | Tendances en matière d'impact des changements climatiques sur les risques d'extinction (B) | 10 | 12 |

/...

| Questions stratégiques ² | Indicateurs principaux | Indicateurs opérationnels ³ (A : Prioritaires et prêts à être utilisés à l'échelle mondiale, B : Prioritaires pour mise au point à l'échelle mondiale, C : À être examinés au niveau sous-mondial) | Objectif d'Aichi | Autres objectifs d'Aichi pertinents |
|--|---|---|--|--|
| | surexploitation et moteurs sous-jacents. | Tendances en matière de condition des récifs coralliens (B) Tendances en matière d'étendue et de taux de déplacement des limites d'écosystèmes vulnérables (B) Tendances en matière de biodiversité des villes (C) (décision X/22) Tendances en matière d'émissions dans l'environnement de polluants pertinents pour la biodiversité (C) Tendances en matière de niveaux de contaminants dans les espèces sauvages (C) Tendances en matière d'activités liées à l'empreinte azotée de la consommation (C) Tendances en matière de niveaux d'ozone dans les écosystèmes naturels (C) Tendances en matière de proportion d'eaux usées déchargées après traitement (C) Tendances en matière de niveaux de rayonnements UV (C) Tendances en matière d'incidence de maladies d'espèces sauvages causées par des espèces exotiques envahissantes (C) Tendances en matière d'impacts climatiques sur la composition des communautés (C) Tendances en matière d'impacts climatiques sur les populations (C) | 10 10 4 8 8 8 8 8 8 8 9 10 10 | 5 5 2, 12, 14 10 4 12 5 12 |
| Avantages - Quelles sont les conséquences de l'appauvrissement de la diversité biologique? | Tendances en matière de distribution, condition et durabilité des services écosystémiques pour le bien-être équitable des humains | Tendances en matière d'avantages que les humains retirent de services écosystémiques choisis (A) Tendances en matière de proportion de la population utilisant des services d'approvisionnement en eau améliorés (A) (indicateurs OMD 7.8 et 7.9) Tendances en matière de proportion des ressources totales d'eau douce utilisée (A) (indicateur OMD 7.5) Tendances en matière de populations et de risque d'extinction d'espèces qui fournissent des services écosystémiques (A) État et tendances en matière d'étendue et de condition des habitats qui séquestrent le carbone (A) Tendances en matière de prestation de services écosystémiques multiples (B) Tendances en matière de santé et de bien-être de communautés qui dépendent directement des biens et services des écosystèmes locaux (B) (décisions VII/30 et VIII/15) Tendances en matière de pertes humaines et économiques dues à des désastres causés par l'eau ou des ressources naturelles (B) Tendances en matière de contribution nutritionnelle de la biodiversité : composition des aliments (B) (décisions VII/30 et VIII/15) Tendances en matière de valeur économique et non économique de services écosystémiques choisis (B) Tendances en matière de biocapacité (C) Tendances en matière d'incidence de zoonose émergentes (C) Tendances en matière de richesse inclusive (C) Tendances en matière de contribution nutritionnelle de la biodiversité : consommation alimentaire (C) (décisions VII/30 et VIII/15) Tendances en matière de prévalence d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale âgés de moins de cinq | 14 14 14 15 15 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 14 | 15 8 4 5, 14 5, 7 7 2, 15 7 |

/...

| Questions stratégiques ² | Indicateurs principaux | Indicateurs opérationnels ³ (A : Prioritaires et prêts à être utilisés à l'échelle mondiale, B : Prioritaires pour mise au point à l'échelle mondiale, C : À être examinés au niveau sous-mondial) | Objectif d'Aichi | Autres objectifs d'Aichi pertinents |
|---|---|---|---|---|
| | | ans (C) (indicateur OMD 1.8) Tendances en matière de conflits liés aux ressources naturelles (C) Tendances en matière de condition des services écosystémiques choisis (C) | 14 14 | |
| | Tendances en matière de sensibilisation, d'attitudes et d'engagement public à l'égard de la diversité biologique et des services écosystémiques | Tendances en matière de sensibilisation et d'attitudes relatives à la biodiversité (C) Tendances en matière de programmes et d'activités de communication promouvant la responsabilité sociale et d'entreprise (C) Tendances en matière d'engagement public à l'égard de la biodiversité (C) | 1 1 1 | 2, 4, 14, 17, 19 4 2, 4, 14, 17, 19 |
| Réponses - Que faire pour contrer l'appauvrissement de la diversité biologique? | Tendances en matière d'intégration de la biodiversité, des services écosystémiques et du partage des avantages à la planification, l'élaboration de politiques ainsi qu'à la mise en œuvre et aux mesures incitatives | Tendances en matière de nombre de pays intégrant les valeurs liées aux ressources naturelles, à la biodiversité et aux services écosystémiques, à leurs systèmes de comptabilité nationale (B) Tendances en matière de ressources mobilisées grâce à l'élimination, à la réforme ou à l'abandon progressif de mesures incitatives, notamment de subventions, nocives pour la biodiversité, qui pourraient être utilisées pour la promotion de mesures incitatives positives, y compris mais non de façon limitative de mécanismes novateurs qui s'alignent sur la Convention et d'autres obligations internationales en tenant compte des conditions nationales, sociales et économiques (B) (décision X/3) Tendances quant au degré auquel les valeurs relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques sont intégrées à la comptabilité et à l'établissement de rapports organisationnels (B) Tendances en matière de proportion des espèces cibles et de capture accessoire en déclin qui font l'objet de programmes de restauration (B) Tendances en matière d'écosystèmes forestiers, agricoles et aquacoles faisant l'objet d'une gestion durable (B) (décisions VII/30 et VIII/15) Tendances en matière de gestion des voies d'accès des espèces exotiques envahissantes (C) Tendances en matière d'établissement de politiques, de législation et de plans de gestion pour contrôler et empêcher la dissémination d'espèces exotiques envahissantes (B) Tendances en matière de nombre de mécanismes politiques efficaces mis en œuvre pour réduire l'érosion génétique et sauvegarder la diversité génétique des ressources végétales et animales (B) Tendances en matière de mise en œuvre des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, comprenant l'élaboration, la perspective d'ensemble, l'adoption et la mise en œuvre (B) Tendances en matière de changements relatifs à l'utilisation et au mode de possession des terres dans les territoires traditionnels des communautés autochtones et locales (B) (décision X/43) | 2 3 4 6 7 9 9 13 17 18 | 3 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 20 2 12 2, 4, 5, 14 10 2, 3, 17 16, 17 Tous les objectifs 5 |

/...

| | | | | |
|--|---|--|----|------------------|
| | | Tendances en matière de pratique des métiers traditionnels (B) (décision X/43) | 18 | 5 |
| | | Tendances en matière de directives et d'applications des outils d'évaluation économique (C) | 2 | 3, 4 |
| | | Tendances en matière d'intégration des valeurs relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques à des politiques sectorielles et de développement intégrées (C) | 2 | 4 |
| | | Tendances en matière de nombre de pays qui ont évalué les valeurs relatives à la biodiversité, conformément à la Convention (C) | 2 | 14, 15, 19, 20 |
| | | Tendances en matière de politiques qui tiennent compte de la biodiversité et des services écosystémiques dans leurs études d'impact environnemental et leurs évaluations environnementales stratégiques (C) | 2 | 4 |
| | | Tendances en matière d'identification, d'évaluation, d'établissement et de renforcement de mesures incitatives qui récompensent les contributions positives à la biodiversité et aux services écosystémiques et pénalisent les impacts nuisibles (C) | 3 | 1, 20 |
| | Tendances en matière d'accès et d'équité dans le partage des avantages découlant des ressources génétiques | Indicateur APA à être précisé par le biais du processus APA (B) | 16 | |
| | Tendances en matière d'accessibilité des connaissances scientifiques, techniques et traditionnelles et leur application | Tendances quant au degré auquel les connaissances et les pratiques traditionnelles sont respectées comme suit : intégration, participation et sauvegarde intégrales dans la mise en œuvre nationale du Plan stratégique (B) | 18 | 9, 13, 17 |
| | | Tendances en matière de diversité linguistique et du nombre de personnes parlant les langues autochtones (B) (décisions VII/30 et VIII/15) | 18 | |
| | | Tendances en matière de couverture d'évaluations sous-globales exhaustives de politiques pertinentes, notamment la création de capacités et le transfert de savoirs associés, et tendances en matière d'incorporation de celles-ci dans les politiques (B) | 19 | 1, 2, 17 |
| | | Nombre d'inventaires d'espèces maintenus utilisés pour mettre en œuvre la Convention (C) | 19 | |
| | Tendances en matière de couverture, condition, représentativité et efficacité des approches relatives aux aires protégées et autres actions locales | Tendances de la condition des aires protégées et/ou de l'efficacité de la gestion, y compris une gestion plus équitable (A) (décision X/31) | 11 | 5, 6, 10, 12, 13 |
| | | Tendances en matière de couverture représentative des aires protégées et d'autres actions locales, y | 11 | 5, 6, 7, 8, 9, |

| | | | | |
|--|--|--|----|--|
| | | compris des sites d'importance particulière pour la biodiversité et pour les systèmes terrestres et marins et les eaux intérieures (A) (décisions VII/30 et VIII/15) | | 10, 12, 13,14,15 |
| | | Tendances en matière de connectivité des aires protégées et d'autres actions locales intégrées aux paysages terrestres et marins (B) (décisions VII/30 et VIII/15) | 11 | 5, 7, 10, 12, 13, 14, 15 |
| | | Tendances en matière d'étendue des aires marines protégées, de couverture de zones clés pour la biodiversité et d'efficacité de la gestion (A) | 11 | 6, 7 |
| | | Tendances dans le domaine des écosystèmes dégradés qui ont été ou sont en voie d'être restaurés (B) | 15 | 5, 14 |
| | | Tendances en matière de prestation de services écosystémiques et du partage équitable des avantages découlant des aires protégées (C) | 11 | 1, 2, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 20 |
| | | Tendances relatives aux populations d'espèces dépendantes des forêts dans les forêts en cours de restauration (C) | 15 | 5, 14 |
| | Tendances en matière de mobilisation de ressources financières | Indicateurs convenus dans la décision X/3 | 20 | 2, 3, 14, 15, 16, 17, 19 |

/...